



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

**Inspectrice de
L'Éducation Nationale
Adjointe à l'IA-DASEN chargée du 1^{er}
degré**

Bureau

Bourg-en-Bresse, le 15 octobre 2020

IEN-ADASEN

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

Affaire suivie par :

Véronique SCHMITT

Tél : 04 74 45 58 64

Mél : ce.ia01-ien-adj@ac-lyon.fr

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
des écoles publiques et privées

10, rue de la Paix

01000 Bourg-en-Bresse Cedex

Mesdames et Messieurs les enseignants
de classes de CM2

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Parlement des enfants 2020-2021

Références : note du président de l'Assemblée nationale et du ministre de l'éducation nationale

Au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, l'école prépare les élèves à respecter autrui, à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des règles et des principes qui fondent la démocratie. Les enseignements et les actions éducatives engagés en ce sens revêtent une importance majeure dans la scolarité des élèves.

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère chargé de l'éducation nationale depuis 1994, le Parlement des enfants permet à des élèves de CM2 de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leur enseignant à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société. L'opération est également ouverte aux classes ou groupes d'élèves d'établissements spécialisés dès lors que la majorité des enfants y participant sont en CM2.

Cette action s'inscrit dans le parcours citoyen de l'élève, visant à la construction d'un jugement moral et civique et à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Pour sa 25^{ème} édition, le Parlement des enfants propose à **deux classes de CM2 par circonscription législative** d'élaborer leurs propositions de loi sur le sujet de société suivant « **L'alimentation durable et équilibrée** ».

Les classes seront sélectionnées par mes soins et j'invite les enseignants qui souhaitent participer à l'opération à envoyer leurs candidatures sous couvert de leur inspecteur (trice) de circonscription **pour le 16 novembre 2020 à l'adresse suivante** : ce.ia01-ien-adj@ac-lyon.fr

Cette candidature expliquera en une trentaine de lignes maximum les raisons pour lesquelles la classe souhaite participer à cette opération.

Les classes retenues devront rédiger une proposition de loi de leur choix.

La proposition de loi sélectionnée par chaque jury académique est ensuite transmise au jury national du Parlement des enfants. Cinq propositions finalistes sont sélectionnées et soumises au vote électronique de l'ensemble des classes participantes : trois propositions sélectionnées parmi celles adressées par les classes de métropole, une parmi celles adressées par les classes ultramarines et une parmi celles adressées par les écoles françaises établies à l'étranger. Celle qui aura obtenu le plus grand nombre de voix sera élue proposition de loi du Parlement des enfants 2020-2021.

Les quatre classes finalistes de métropole et d'outre-mer seront invitées à la fin de l'année scolaire à l'Assemblée nationale pour la proclamation officielle des résultats du scrutin. Pour la classe finaliste des écoles françaises établies à l'étranger, les échanges sous forme dématérialisée seront privilégiés et adaptés en fonction des consignes sanitaires et des contraintes d'éloignement.

Vous trouverez ci-joint le règlement pour l'année 2020-2021.

D'autres informations relatives à l'opération sont disponibles sur le site Eduscol, à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>, et sur le site officiel : <http://www.parlementdesenfants.fr/>

Le calendrier et les modalités de déroulement de cette opération pourront être adaptés en fonction de l'évolution des consignes sanitaires. Le site du Parlement des enfants rendra compte de toute modification et sera mis à jour de façon régulière.

Votre impulsion et votre engagement sont indispensables à la pleine réussite du Parlement des enfants 2020-2021. Je vous remercie par avance de votre collaboration.



Marilyne Rémer